

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 54 (1909)
Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LIV^e Année

N^o 7

Juillet 1909

L'intempérance et la défense nationale.

« La victoire sur le champ de bataille en suppose une autre, remportée par le peuple vainqueur sur lui-même. »

En mettant cette déclaration en tête de sa récente réédition d'un ouvrage sur la tactique, le lieutenant-colonel Balck a voulu rappeler à ses lecteurs qu'à la guerre la supériorité morale importe encore plus que celle de l'armement. C'était du reste ce que Scharnhorst proclamait déjà en 1806, en affirmant que la défaite avait toujours puni l'erreur des peuples qui ne mettaient pas le culte des vertus militaires au-dessus de celui de l'art proprement dit de la guerre.

Le culte des vertus militaires, c'est-à-dire surtout du courage, de la discipline, de l'endurance, de l'activité : voilà bien en effet le plus sûr moyen de se concilier le sort des combats ; et le peuple qui sait hausser aux exigences de la guerre l'âme de sa jeunesse a rempli la plus importante et la plus difficile des tâches que lui impose la défense nationale.

C'est sur ce fondement que repose toute l'institution des milices. Quelques mois suffisant à la rigueur à l'apprentissage du métier des armes, il sera possible en effet de réduire à ce minimum de temps l'instruction militaire des conscrits s'il est pourvu par ailleurs à la formation martiale de leur caractère. C'est ce dont nous nous flattions en Suisse. Confiants dans la puissance de nos traditions nationales, dans notre habileté héritaire au tir, dans la direction imprimée à l'éducation publique, nous croyons que les Suisses grandissent avec un cœur de soldat, où les vertus militaires s'insinuent et se développent par l'influence de la famille, des mœurs publiques, des sociétés patriotiques et du sol même que nous habitons.

Sans attendre la guerre qui décidera jusqu'à quel point cette confiance est justifiée, il est sage dans tous les cas de nous pré-